

NOTE

Ceci est un extrait du Rapport mondial sur le déplacement interne (GRID pour ses initiales en anglais) d'IDMC.

NAIROBI

Développement et déplacement

Nairobi est l'une des villes dont la croissance est la plus rapide au monde.³⁷² L'augmentation naturelle de la population, les migrants et les réfugiés internationaux, les déplacés internes et les migrants économiques internes ont contribué à façonner le paysage urbain et la démographie.

Des conflits ethniques, politiques et économiques sur la terre et la propriété ont également joué un rôle dans le développement de la capitale kényane pendant des décennies. Des groupes puissants ont morcelé la ville à leur avantage par l'acquisition de terres et des expulsions.³⁷³

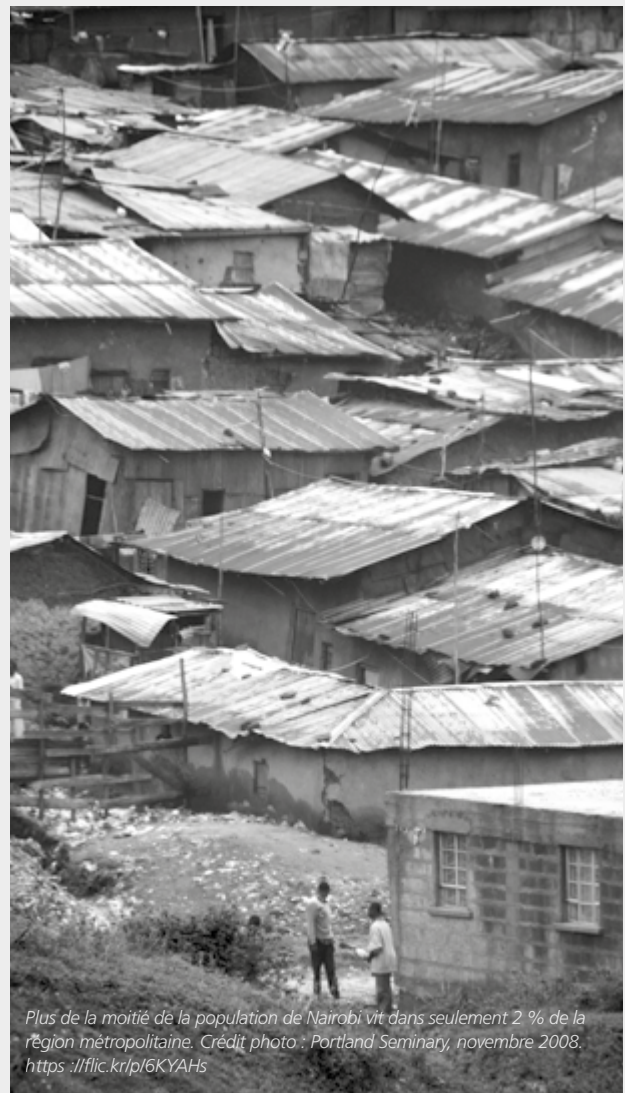
Cette dynamique a créé une ville divisée par revenus et origines ethniques, dans laquelle la moitié de la population est concentrée dans seulement 2 % de la zone métropolitaine.³⁷⁴ La violence électorale et les catastrophes ont provoqué des déplacements urbains et les divisions sociales et spatiales de la ville aggravent le risque de mouvements nouveaux et secondaires.³⁷⁵

Plus de 30 000 personnes ont été expulsées d'un quartier informel en juillet 2018 pour faire place à une route. Ce projet et ses impacts ont été justifiés par l'intérêt public. L'Autorité des routes urbaines du Kenya, la Commission foncière nationale et la Commission nationale des droits de l'homme du Kenya sont parvenues à un accord avant les expulsions, ce qui signifie que, sur le papier du moins, le processus était légal.

La loi adoptée au Kenya en 2012 sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays stipule qu'en l'absence de toute autre solution réalisable, le gouvernement est tenu de rechercher le consentement libre et éclairé des personnes déplacées par un projet de développement et de leur proposer une solution durable.³⁷⁶

En réalité, des personnes ont été expulsées sans préavis et les habitations et les écoles ont été rasées. La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à un logement convenable a condamné cette situation. Elle a déclaré que « la destruction d'habitations, d'écoles et d'un lieu de culte dans l'une des communautés les plus pauvres du Kenya va à l'encontre des engagements

pris par le gouvernement dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations Unies ». ³⁷⁷ Nairobi illustre les problèmes auxquels de nombreuses villes des pays à revenus faibles et moyens seront confrontées au cours des prochaines décennies si les risques et les facteurs de déplacement urbain ne sont pas pris en compte. La qualité des infrastructures et la manière dont elles sont construites joueront un rôle important pour déterminer les risques et les impacts du déplacement, de même que les types de mécanismes de gouvernance et de prise en charge en place pour superviser et gérer le développement urbain. ³⁷⁸



Plus de la moitié de la population de Nairobi vit dans seulement 2 % de la région métropolitaine. Crédit photo : Portland Seminary, novembre 2008. <https://i.flic.kr/p/6KYAHs>

| Notes

372. Ngetich et al., « Policies and strategies for tackling informal settlements : lessons for Kenya », 1er avril 2016 ; Patel, « Figure of the week : Africa is home to the 10 fastest growing cities in the world », 5 octobre 2018.
373. Metcalfe et al., « Sanctuary in the city? Urban displacement and vulnerability in Nairobi », septembre 2011 ; Omari, « From rhetoric to practice : a study on the right to accessible and adequate housing in Kenya », 18 mars 2015 ; Mwangangi, « Elections Related Evictions in Urban Slums : the Case of Mukuru Kwa Njenga Nairobi, 1991-2013 », décembre 2017.
374. Lines, Makau, « Taking the long view : 20 years of Muungano wa Wanavijiji, the Kenyan Federation of Slum Dwellers », 3 août 2018.
375. Mwaniki et al., « Urbanisation, Informality and Housing Challenge in Nairobi : A Case of Urban Governance Failure? », 2015 ; Njiru, « Outsiders in their own nation : Electoral violence and politics of 'internal' displacement in Kenya », 31 octobre 2017 ; ReliefWeb, « Kenya : Floods - Mar 2018 », disponible sur <https://reliefweb.int/disaster/ff-2018-000030-ken>.
376. République du Kenya, « Prevention, Protection and Assistance to Internally Displaced Persons and Affected Communities Act. No.56 », 2012.
377. HCDH, « Kenya : Stop forced evictions from Nairobi's Kibera settlement, say UN rights experts », 26 juillet 2018.
378. Arup, « Urban Africa Risk Knowledge, Risk beyond the red line. Urban risk and large scale infrastructure projects in Kenya », 2018.